

Centre national de la fonction publique territoriale

Arrêté du 21 novembre 2024 fixant le nombre de postes ouverts au concours interne pour l'accès au cadre d'emplois des colonels de sapeurs-pompiers professionnels (session 2025)

NOR : FPTC2430663A

Par arrêté du président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 21 novembre 2024, le nombre de postes ouverts au concours interne pour l'accès au cadre d'emplois des colonels de sapeurs-pompiers professionnels, session 2025, est de 18.

Les modalités précisées dans l'arrêté portant ouverture du concours interne pour l'accès au cadre d'emplois des colonels de sapeurs-pompiers professionnels (session 2025) restent inchangées.